

Communiqué de presse 31 juillet 2026

Data Centers d'Orange : la CGT FAPT dénonce l'ouverture au capital d'un fond étranger sans consultation préalable

Un choix stratégique lourd de conséquences pour l'emploi, les compétences et la souveraineté numérique.

Orange a annoncé la signature d'un accord d'exclusivité avec le fonds d'investissement néo-zélandais Morrison pour créer une coentreprise détenue à parité (50/50) autour de ses Data Centers en France. L'opération porterait sur cinq centres de données répartis sur quatre sites (Chevilly-Larue, Aubervilliers, Chartres, Val-de-Reuil), avec un objectif de capacité porté à 400 MW, soit près de dix fois la capacité actuelle.

Présentée comme un investissement de 3 milliards d'euros destiné à développer le cloud et l'intelligence artificielle, cette opération soulève de nombreuses interrogations sur l'avenir des salariés, des compétences et de la souveraineté numérique.

Une méthode inacceptable

Le projet a été présenté au Conseil d'Administration du Groupe Orange, où l'administrateur CGT FAPT représentant les salarié.es a voté contre.

Mais présenter un projet de cette ampleur au seul Conseil d'administration ne saurait tenir lieu de négociation collective loyale et sincère. À ce jour, ni le CSEC (Comité Social et Economique Central) ni les CSE (Comité Social et Economique) concernés n'ont été informés ni consultés.

Pire : c'est par voie de presse que les salariés ont découvert l'existence de ce projet. La Direction a choisi de communiquer publiquement avant toute information des instances représentatives du personnel, puis d'informer, en plein été, les salariés concernés lors d'une réunion expéditive de trente minutes.

Des centaines de salariés ont ainsi appris qu'une partie de leur activité pourrait être transférée dans une nouvelle entreprise, sans document détaillé ni réponse concrète sur leur avenir.

La CGT FAPT dénonce une méthode qui contourne les instances représentatives du personnel, fragilise la négociation collective et entretient l'inquiétude.

Des conséquences sociales majeures

Les premiers impacts concernent les activités d'hébergement de la Plateforme Cloud (PFC), mais aussi Vision 360 (V360, supervision des réseaux et plateformes) et la Direction Technique des Réseaux (DTR, maintenance et interventions techniques).

La Direction affirme que les salariés ne seront pas contraints de rejoindre la future coentreprise. Mais ceux qui resteraient chez Orange perdraient leur métier actuel et devraient être reclassés.

Une opération qui prolonge, et aggrave, la financiarisation des infrastructures stratégiques

Ce schéma n'est pas inédit. En 2021, la création de TOTEM avait déjà organisé la sortie des infrastructures passives du réseau mobile vers une filiale ouverte à des partenaires financiers, mais la Direction avait alors affiché la volonté de conserver la majorité du capital. Cette fois, la coentreprise est envisagée à parité stricte, 50/50 : c'est un pas de plus dans la logique de valorisation financière des actifs stratégiques d'Orange.

Les Data Centers sont aujourd'hui au cœur du cloud, de l'intelligence artificielle, de la cybersécurité et de l'hébergement des données sensibles.

Orange présente cette opération comme un renforcement de la souveraineté numérique européenne. Pourtant, le choix d'une coentreprise détenue à parité avec un fonds d'investissement néo-zélandais interroge. Si Orange affirme conserver le contrôle opérationnel de ses propres services et souligne que les infrastructures resteront implantées en France, il n'en demeure pas moins que la gouvernance et la propriété économique d'une infrastructure présentée comme stratégique seront désormais partagées avec un investisseur extra-européen.

Cette contradiction mérite d'être éclaircie. La souveraineté numérique ne peut se réduire à la seule localisation des data centers ou au droit applicable aux données. Elle suppose également une maîtrise industrielle, une gouvernance transparente, des compétences et qualifications durablement ancrées en France et une stratégie de long terme qui ne soit pas subordonnée aux exigences de rentabilité d'un fonds d'investissement, mais au service de l'intérêt général. À ce stade, Orange ne répond pas à ces questions essentielles.

Les demandes de la CGT FAPT

La CGT FAPT exige :

- Des réponses précises sur les métiers et les sites concernés ;
- Le nombre de salariés impactés ;
- Les garanties d'emploi pour les salariés transférés comme pour ceux qui resteraient chez Orange ;
- Le devenir des fonctionnaires et des salariés de droit privé ;
- Les conditions d'un éventuel retour chez Orange ;
- La publication des modalités de gouvernance de la coentreprise ;
- L'ouverture immédiate d'un véritable débat, et d'une négociation, sur les conséquences économiques, sociales et industrielles de cette opération.

Les Data Centers constituent une infrastructure stratégique pour notre pays, et ne peuvent être considérés comme de simple actif financier.

La CGT FAPT reste pleinement mobilisée pour défendre les salariés, leurs métiers, leurs qualifications et la souveraineté numérique de la France.

